LE
Travail des Femmes

CONFÉRENCE

PAR

V. BRANTS

Professeur à l'Université Catholique de Louvain.



BRUXELLES
Imprimerie J. Vanden Acker, t. o. f.
68, rue Gillon. — Tél. B. 1026
— 1914 —



Le Travail des Femmes

par M. le Prof. V. BRANTS
de l'Université Catholique de Louvain.

I. La loi du travail (1).

C'est la loi générale de la vie. On ne peut s'en dégager, elle s'impose à l'humanité par la force de sa nécessité. Mais cette loi ne serait que *la vie même*, action conforme à la nature de l'être, donc une jouissance naturelle si une condamnation divine ne pesait sur l'humanité déchue.

C'est la faute originelle qui par la volonté du Divin Justicier a imposé au *travail* ce caractère pénible, douloureux souvent, qui courbe l'homme physique dans la tension de l'effort musculaire, tord ses membres et épuise sa poitrine ; qui aussi surmène l'homme dans son esprit, dans sa volonté, par les tracas intellectuels, les anxiétés de la pensée.Sans doute le travail sera toujours la satisfaction naturelle de l'expansion de la force, mais la peine est si intimement mêlée au travail, que le vieux latin désigne d'un même verbe *laborare* le travail et la souffrance.

La grâce divine dans la Foi chrétienne vient préciser la notion et relever la dignité de l'œuvre.

---

(1) S. Thomas d'Aquin. Somm. théolog. 2a IIae quest. 87. art. 3. Cf. Périn, La richesse dans les sociétés chrétiennes. Liv. II. chap. I — L. Guarriguet. Régime du travail t. I. 32 et suiv. etc. et une foule d'auteurs de droit naturel et d'économie.

La loi du travail subsiste sans doute, mais elle apparaît plus clairement comme l'accomplissement méritoire de la Volonté divine en même temps que l'expansion spontanée de l'être agissant suivant sa nature ; pénible il reste, sans doute, mais tout entier s'idéalise et se surélève par le But qu'il poursuit. L'effort pénible que l'antiquité païenne rejetait avec mépris sur la classe servile, est anobli dans la Doctrine divine par le rôle même qui lui est assigné. La loi s'impose à tous, sous des formes différentes, mais elle s'impose à tous ! La pensée divine donne ainsi la paix de l'âme dans l'œuvre pénible ; en même temps qu'elle lui laisse son caractère d'activité naturelle bienfaisante.

II. Caractères actuels de la loi du travail.

Cette loi s'impose, mais elle s'impose de diverses manières : aux uns par la *nécessité* de la vie — aux autres par l'*obligation morale* de ne pas s'abandonner à l'oisiveté. Enfin chacun doit servir Dieu, le faire réellement et employer à sa Gloire les facultés dont il a été doué ; les « talents » et le terme de la parabole ne signifie pas seulement le talent d'argent de l'époque évangélique, mais tout talent est un don de Dieu que chacun a la mission de faire fructifier. Léon XIII rappelle dans son encyclique cette règle morale qui fait servir au bien de tous, les facultés, les capacités de chacun : c'est encore un titre du travail, celui de la charité, de la solidarité, on ne vit pas seulement pour soi, on vit pour les autres et *ce travail* incombe aux plus forts, aux plus riches de dons et de facultés. Enfin n'y a-t-il pas le motif moral de l'*exemple* et com-

ment prêcher le travail quand soi-même on vit dans l'oisiveté.

En 1868, à cette société éprise de luxe du Second Empire, le futur Cardinal Mermillod, dans un sermon retentissant disait :

« Quelle influence, quelle autorité pourrait-on exercer sur le peuple si l'on ne faisait pas mieux que lui ? Comment lui montrer le droit chemin si l'on suivait les faux sentiers ? Avec qu'elle autorité lui conseiller le travail et la prévoyance, lorsque la vie se passe dans l'imprévoyance et l'inaction ? Oserait-on lui reprocher de ne pas travailler le lundi en ne faisant rien de toute la semaine ? »

Et ne peut-on d'ailleurs pas considérer à certain égard la fortune comme un salaire anticipé du travail à réaliser pour tous !

Et ainsi la loi du travail, christianisée, s'étend à toute la hiérarchie sociale, forme le grand lien de la solidarité dans l'effort, relie tous les hommes entre eux par le *service mutuel*. Loi naturelle sans doute, mais que la révélation à précisée, complétée, idéalisée dans la charité du Christ.

III. Division du travail.

Dans cette grande conception du service mutuel les rôles sont divers, les fonctions inégales. Mais faut-il insister encore ? N'est-il pas clair que chacun ayant son devoir au même titre divin, sa tâche est marquée du même sceau. Sans doute, il y a des inégalités de rang, de talent, de force, de fortune, inégalités accidentelles, superficielles, dirais-je, qui n'altèrent pas l'égalité fondamentale du devoir et de la vocation à la vertu. Les services s'échangent sans cesse, entre les membres de l'humanité ;

l'un donne un peu d'or, l'autre un effort physique utile, l'autre une parole de secours ou de lumière... Echange de service dans la Communion chrétienne qui surnaturalise l'acte prosaïque de la vie quotidienne.

Et comme la Société humaine doit réaliser sa fin temporelle, les rôles se distribuent, les fonctions se diversifient. En économie politique, on cite la règle si connue de la *division* du travail suivant les aptitudes, en spécialités techniques ou autres. Mais la division est providentielle par celle des aptitudes mêmes : à gouverner, à enseigner, comme à écrire ou à forger le fer et à souffler le verre. On l'a dit avec raison : la division du travail est un phénomène capital de solidarité.

Ainsi tout se tient dans le service mutuel de la vie sociale et chaque service emprunte sinon à son objet, au moins au caractère divin de la loi même, un titre de dignité éminente, même chez les plus humbles.

On a souvent besoin d'un plus petit que soi. C'est la leçon du bon sens : qui ne l'a éprouvé de façon sensible ? Et quand on réfléchit non à la portée matérielle ou temporelle, mais à la haute signification morale des actes, le petit souvent n'est-il pas le plus grand !

Et cette division du travail s'accentue sans cesse. Nous en aurons bientôt une preuve nouvelle et caractéristique.

IV. **La femme et le travail. La famille.**

N'avons nous pas dit assez sur la *loi* du travail, sa généralité, sa diversion. Dès lors n'est-il pas clair que tout le genre humain y a sa part ? Tout le monde a sa mission laborieuse, pénible oui, mais

honorable. Mais chacun a *la sienne*: *la sienne* c'est-à-dire celle qui lui convient, que lui assignent dans la vie les nécessités ou les circonstances, comme aussi les aptitudes naturelles qui le distinguent. Elle s'impose à l'enfant, il faut lui inculquer de bonne heure cette haute notion de la vie laborieuse, mais il ne faut l'appliquer qu'aux tâches proportionnées à son âge, à son développement. Elle s'impose aussi à la femme. La femme n'est pas exempte de la loi. A quel titre le serait-elle ? Elle est dans l'humanité, sous la règle commune, mais ici encore son action doit être celle qui est indiquée par sa mission, par sa place dans le plan rationnel et divin de la vie. (1)

Nous le constatons donc, la femme aussi est appelée au travail, *un* travail, mais lequel ?

C'est ce qu'il faut rechercher.

V. **Le travail qui convient à la femme ?** (2)

Nous avons posé le principe général du travail, de sa dignité, de sa mission, de sa division providentielle. Que deviendrait l'humanité si tout le monde voulait gouverner et enseigner ? Quelle est la part de *chacun ? C'est celle que lui assignent, disions-mous, soit la nécessité et les circonstances — soit ses facultés et ses aptitudes. On peut en conclure certaines idées* générales, comme ces idées aussi trouvent leurs exceptions.

---

(1) L. Garriguet, Régime du travail. t I. p. 280.

(2) Pour les nos V et suivants voir L. Guarriguet. ouvr. cité. t. I. chap. V. Du travail et du salaire des femmes. — Sertillanges. Féminisme et christianisme p. 101 : Le féminisme et le travail féminin. — Rösler (trad. J de Rochay) La question féministe p. 342 et Manning cité par lui, *ibid.*

Les facultés et les aptitudes, qui peut en douter pour la femme, sont avant tout celles qui se résument dans la maternité et les devoirs élevés qu'elle comporte, qui donc s'avisera de contester cette vérité fondamentale, base de la vie de la famille et par elle de l'humanité même. Là au centre, dans cette *cellule sociale* qu'est la famille, s'exerce le rôle capital du travail de la femme, travail pénible, oui souvent, mais combien auréolé par la haute pensée de la mission même. Et d'ailleurs, ce n'est pas seulement, faut-il le dire, le soin matériel, c'est surtout ce soin de l'âme qui la forme de bonne heure et que la mère imprègne de ses premières et suaves leçons, qui presque toujours même à travers les agitations, voire les détours de la vie, laissent sur l'homme sa marque jusqu'à la fin. C'est sur les genoux de la mère que l'homme se forme, que de fois l'a-t-on répété; qui ignore cette influence persistante de la chambre d'enfants à travers toute la vie. On ne s'y trompe guère ; l'influence maternelle bonne ou mauvaise, laisse sa trace indélébile. Former la génération qui se lève, préparer la société de demain, tel est le rôle essentiel, fondamental, le *travail* élevé de la femme dans la vie sociale.

Ce travail là, c'est le *sien* avant tout, celui auquel le prédestinent ses qualité physiques et morales et les nécessités même de la vie sociale. C'est celui qui *doit* être accompli, *il doit l'être*.

Est-ce là une dure parole ? C'est celle du bon sens cependant, c'est celle de la loi supérieure qui régit les destinées humaines. Est-elle si dure ? Je vais peut-être heurter ici le sentiment d'une partie du public, mais je vais à la recherche de la vérité. C'est-elle qui délivre l'humanité de la chimère et lui donne la paix.

VI **La femme est-elle sacrifiée au foyer ?**

Et aussitôt j'entends cette objection irritée : Esclave du foyer, claustrée dans la chambre d'enfants et la cuisine.... Halte, je ne continue pas cette énumération ! Et voyons de plus près.

Esclave du foyer ? Si l'on veut. Tout le monde n'est-il pas esclave de son devoir ? Est-il donc pour l'homme tant plus doux d'être l'esclave de la charrue ou de la procédure· La femme du peuple qui soigne son ménage est-elle plus lourdement chargée que l'homme qui abat la houille ou tisse le drap. La bourgeoise l'est-elle plus péniblement que l'homme qui copie d'éternels grimoires, surveille des constructions ou des machines ou veille des malades. La femme du monde elle-même a-t-elle la vie plus rude que celui qui porte le soin et les responsabilités de la vie publique ?

Oui, il y a les hommes de loisir, ceux qui en ont ou s'en donnent ! Ceux là n'en parlons pas ; si la femme les envie,elle a le moyen de les imiter. Tous deux seront hors de leur devoir, hors de la loi !

Est-elle donc si dure la loi qui règle la mission familiale de la femme, sa mission fondamentale ? Et n'a-t-elle pas, comme tout autre non seulement ses réconfort d'ordre divin, mais aussi sa source souvent si riche de bonheur humain ?

Mais passons. . . La femme dit-on, est sacrifiée à un travail qui après tout réduit sa valeur intellectuelle ! Est-elle forclose de cette vie de l'esprit dont l'homme veut souvent s'emparer en lui laissant la matière ? Ici encore il y a arrêt. Non, elle n'en est pas exclue ! sans doute, il y a des soins matériels dans sa vie, il y en a aussi dans la plupart des vies d'homme et même de très lourds,

mais la mission féminine même pour être bien remplie *exige* une formation morale et un développement intellectuel en rapport avec le rôle même de sa famille. Pour former l'enfant, pour aider dans l'œuvre familiale, il lui faut tout autre chose et plus que la capacité ménagère. Celle-ci est nécessaire, mais ne suffit point du tout. Elle doit avoir les clartés qui lui permettent d'agir, de comprendre, d'influencer, de conseiller : n'est-ce pas de la profonde intellectualité! qui oserait le méconnaître? Sans doute, cela doit être en rapport avec le rôle même de la famille, celui auquel les siens sont destinés, mais n'est-ce pas le sort de tout le monde, et les hommes y échappent-ils ?

Et alors, car ceci devient bien long, je prends cette conclusion, le travail féminin s'exerce aussi et hautement dans l'ordre intellectuel et moral, mais *dans l'ordre*, suivant sa mission propre. C'est là qu'elle trouve le perfectionnement de son être, car chaque être agit le mieux suivant son aptitude et sa nature.

On a parlé de conflits d'idéal, tel est même le titre d'un récent livre anglais (1), l'idéal patriarcal et l'idéal individualiste, sans doute, et on les a exagérés l'un et l'autre au lieu de combiner dans l'harmonieuse loi de la hiérarchie des devoirs, les deux idées : celle du devoir et de la mission familiale avec celle du développement des facultés personnelles. C'est bien en général, faut'il le répéter, dans l'accomplissement de son devoir et suivant la loi des aptitudes qu'on grandit rationnellement sa propre personnalité. Ainsi en est-il de la femme dans son rôle surtout familial. Mais il ya la vocation de surcroît et aussi les vocations spéciales, qui atténuent les applications de la règle en la

(1) Hutchins. Conflicting Ideals. Two Sides of the Woman's question. London 1913.

confirmant simplement, car c'est toujours la loi des vocations qui y préside ; il y en a d'intellectuelles surtout, d'autres d'action sociale, il peut y en avoir d'artistiques, même dans la vie ouvrière ; comme il y en a qui n'ont aucune de ces vocations même de surcroît et sont alors confinées si l'on veut, mais peut être parfaites aussi, dans leur vocation primordiale qui requiert déjà un développement très noble.

On voit combien on a tort de voir en tout cela une dépression, c'est au contraire dans la mesure rationnelle, l'élévation de la vraie action féminine dans la société.

VII.

La femme à l'usine. — Le travail industriel. (1)

La femme à l'usine était le titre que j'avais d'abord assigné à cette causerie. Le programme en

---

(1) Sur ce n° les auteurs déjà cités et Ch. Périn. La richesse dans les sociétés chrétiennes 2e éd. 1868 t. II p. 182 et suiv. qui cite ceux qui le précèdent. — Ketteler. Le mouvement ouvrier et ses tendances. Discours à N. Dame des Bois. ed. Decurtins. p. 65 et suiv. — Ch. Poisson. Le salaire des femmes ch. I. — E. Duthoit. Le travail des femmes dans l'industrie. dans la revue l'*Association Catholique*. 15 oct. 1906. — R. Gonnart, La femme dans l'industrie. — V. Cappe. La femme belge. etc.

Pour l'Allemagne, notre récente étude dans la *revue sociale catholique* novembre 1913 : Le travail des femmes à la fabrique devant la loi allemande et la conférence de Berne.

Toutes ces questions ont été abondamment traitées aussi dans les travaux législatifs préparant les lois ouvrières ou les commentant. et dans les documents de l'organisation internationale pour la protection légale du travailleur à Bâle. Il est impossible de les énumérer ici-

Quand aux conditions du travail à domicile, la documentation récente est si abondante et si connue qu'il n'y a pas lieu d'en citer ici des échantillons.

l'*amputant* en a étrangement élargi la portée. J'arrive maintenant, à la femme ouvrière.

Est-il dans son rôle de l'être ? Ouvriers, ouvrières, tout le monde, nous l'avons dit, l'est et doit l'être. Mais ici il s'agit du travail nécessité pour *gagner* sa vie matérielle, du travail de salaire, de bénéfice. Est-il compatible avec la mission de la femme, sa mission fondamentale ?

Dans les sociétés simples, chaque ménage travaille pour lui-même, produit les choses qui lui sont nécessaires, toute l'industrie est domestique, Plus tard, le marché s'étend, le métier se diversifie, se spécialise, l'échange apparaît, mais le travail à l'atelier demeure le fait de l'homme avec quelques aides salariés. Ce n'est qu'avec la grande industrie mécanique qu'arrivent les fortes agglomérations, les usines importantes. Sans doute, il y avait déjà çà et là des ateliers où on travaillait en commun, mais le nombre s'en est multiplié étrangement, le centre du travail fut porté hors du foyer par les inventions techniques et les nécessités d'organisation qui en ont été la suite. Chacun connaît cette transformation qui a créé l'âge dur du fer et de la houille, qui a sans doute multiplié les produits, les satisfactions matérielles, mais qui a si profondément altéré les conditions séculaires de la vie sociale. Il n'est pas possible d'examiner ici ce gros problème de savoir ce qu'en définitive l'humanité a gagné à cette transformation. Le procès du machinisme est une des questions classiques de la science appliquée depuis un siècle. Mais il faut bien constater que s'il y a eu une augmentation considérable de richesse et de valeur, il n'y a pas eu élévation correspondante dans la valeur des âmes et dans le bonheur social.

L'un des fléaux que la transformation économia apporté avec elle, c'est le travail industrialisé de la femme hors du ménage.

Sans doute, il eût été fort possible de concevoir un développement de la mécanique sans arracher la femme du milieu de la vie familiale. C'eût été possible à concevoir et aussi à réaliser, si avec la transformation technique n'en avait coïncidé une autre, celle des idées, le grand bouleversement de la pensée humaine qu'avait inauguré le 18e siècle et dont la République française se fit la colporteuse, la semeuse hardie et violente à travers le monde. La fièvre de liberté sans limite, d'égalité farouche, de concurrence violente pour la vie, s'appliqua à l'industrie, et n'y connut pas de frein. On voulut produire et s'enrichir et le travail de la femme était un des moyens d'accentuer la production. Elle fut saisie dans l'engrenage industriel.

L'ouvrière d'usine, je ne veux pas en dire du mal, sans doute ; elle subit la nécessité d'une organisation économique qu'il est bien difficile de corriger. Elle peut conserver, parfois même, dans ce milieu aggloméré, dans ce contact et cette atmosphère, les qualités qui assurent sa mission, mais qui contestera combien elle est exposée à laisser faiblir cette mission, par l'extrême difficulté même qu'elle aura matériellement à la remplir. Je n'accuse pas l'ouvrière d'usine ; mais je déplore qu'elle soit par sa séparation violente du foyer, enlevée à sa mission fondamentale. Pourra-t-on en douter ? que peuvent devenir l'éducation de l'enfant, les soins qu'il exige pour le corps et pour l'âme quand les parents sont tous deux toujours absents pour les nécessités de la vie du dehors ? L'école oui, mais l'école ne suffit pas ; elle complète, elle supplée, mais ne remplace pas. Et alors.. pour l'enfant aussi trop souvent le travail trop précoce ou l'éducation de la rue, c'est-à-dire, l'école primaire du désordre ! Les autorités industrielles quand elles ont voulu y regarder, n'ont pas contesté les effets douloureux de l'exode de la mère !

Faut-il l'en blâmer ? Que peut-elle faire ? Ne doit-elle pas faire le travail de *nécessité* ? Nécessité pénible, mais souvent inéluctable. Devant la concurrence qui sévit avec violence, elle doit bien contribuer au gain de la famille. Le salaire du mari est trop faible pour y suffire. C'est le régime lui-même qu'il faudrait modifier par des moyens légitimes et prudents. Brusquement on ne le pourrait. Mais si, d'une part, on cherche à l'atténuer, de l'autre, le mal augmente en étendue et le chiffre des femmes ouvrières s'accroît sans cesse (1).

La femme a-t-elle donc les aptitudes qui l'y appellent. Pour certaines industries certes, elle les possède, à plus haut degré même que l'homme : certains travaux fins où la souplesse a plus d'importance que la force ; ailleurs les aptitudes sont égales ; et fussent-elles moindres, elles sont suffisantes cependant pour suppléer au besoin croissant de bras pour la production ouvrière. Et on les voit non seulement dans des ateliers bien disposés où s'exerce une industrie fine, mais devant les fours de verreries, aux travaux de la mine, aux salles de continues des textiles et d'autres rudes travaux !

Pourquoi l'industrie emploie-t-elle le travail féminin ? Les motifs sont divers, la loi de l'économie des forces et des profits la suggère suffisamment, je viens de l'expliquer. Tantôt c'est l'aptitude spéciale à certains travaux qui demandent plus de souplesse, de délicatesse ; tantôt c'est la rareté de la main d'œuvre qui demande un complément. La répartition des industries, masculine ou féminine, se modifie, par les changements mêmes

(1) En France de 1866 à 1906 les femmes *adonnées au travail* productif ont passé de 4.600.000 (chiffre rond) à 7.600.000 et celui des hommes seulement de 10.500.000 à 13.000.000.

de la technique (1) ; la machine ouvre à la femme des emplois nouveaux et on ne peut classer indéfiniment une industrie en féminine ou masculine, enfin le prix même de la main-d'œuvre des femmes, son offre plus abondante la fait parfois admettre plus aisément quand même sa valeur serait moindre. Tout cela explique assez comment le travail industriel a pris corps, même le travail nocturne, le travail surchargé, dû alors à l'entraînement de la concurrence économique elle-même. Aussi est-ce sur ce point du travail des femmes que l'on a essayé tout d'abord de briser la concurrence internationale par des conventions de travail entre les divers pays (Convention de 1906, etc.)

Si défiant qu'en puisse être au sujet des effets du travail à l'usine de la femme, si antipathique ou hostile même, il faut bien reconnaître qu'il y a non seulement un entraînement ou une nécessité budgétaire, mais que tout cela résulte aussi d'une transformation de la vie économique, de cette *division du travail* même que je signalais tout à l'heure. Le nombre des travaux *domestiques*, c'est-à-dire faits *at home* va sans cesse en diminuant. Qu'on se rappelle un passé, pas bien lointain où dans chaque ménage se faisaient d'amples provisions qui occupaient beaucoup la ménagère, alors que maintenant la provision se trouve chez le détaillant ; la cuisson du pain, si longtemps domestique a presque disparu ; les soins du chauffage, de l'éclairage diminuent sans cesse, la confection, la lessive se concentrent souvent au dehors, et on voit le tricotage diminuer, déjà même le nettoyage est en passe de devenir une entreprise. L'îlot de la vie domestique est partout de jour en jour rongé par l'entreprise économique spécialisée. Et alors

(1) P. Leroy Beaulieu. Traité d'économie politique I éd. t. I p. 435

la ménagère moins occupée chez elle, cherche à s'occuper ailleurs ; elle suit le mouvement, bien que souvent ce soit pour elle un faux calcul budgétaire, car les produits aehetés, surtout par la femme du peuple, coûtent plus au moins en réalité, par la moindre qualité ou par leur mauvaise qualité.

Examinons rapidement, en les groupant, les inconvénients bien connus (1) du travail de la femme à l'usine.

Inconvénients pour la femme. Il y en a dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, tellement connus et clairs qu'il est inutile d'y insister.

Inconvénients pour la famille. La liste est longue, bornons-nous à citer ceux qu'on présente le plus souvent : diminution de la natalité ; dégénérescence de la race et augmentation de la mortalité infantile : négligence de l'éducation des enfants et abandon du foyer et dégoût qui en résulte pour l'intérieur mal soigné ; dépenses intérieures plus élevées, peu favorables à la vie familiale et au budget et cela pour le mari comme pour la femme elle-même.

Inconvénients généraux pour la société. Désorganisation de la famille qui est la base elle-même de la vie nationale ; concurrence au travail de l'homme et atteinte indirecte au salaire de celui-ci: développement des habitudes de dissipation, d'alcoolisme ; enfin tous les maux résultant des inconvénients qui atteignent la famille se répercutent nécessairement sur la société tout entière.

Quel sort le travail d'usine de la mère fait à l'enfant, on en connaît trop bien les traits doulou-

(1) On trouve ce groupement clairement systématisé dans Guarriguet ouv. cité p. 288 et suiv. Nous le condensons ici

reux (1). L'enfant est menacé dés avant sa naissance par l'effet des travaux excessifs de la mère ; il l'est dans son bas-âge par le manque de soins, la négligence ou pis que cela ; on connaît la lugubre histoire où s'alignent les chiffres de la mortinatalité, de la mortalité et de la morbidité des enfants (2). Chacun de nous, quand il parcourt les *livrets* de ménage des ouvriers, n'est-il pas frappé de la proportion précoce des décès qu'ils enregistrent. Sans doute, le travail industriel n'est pas la seule cause de ces faits, la misère les explique aussi ; mais peut-on contester qu'il y ait une part de responsabilité, le bon sens ne l'indique-t-il pas ! Et d'ailleurs il y a des enquêtes directes qui le confirment.

Et plus tard ! les conséquences facheuses ne se limitent pas au bas-âge. L'enfant grandit sans presque connaître ses parents, sans que ses parents puissent acquérir sur lui l'autorité morale, ni peut-être essayer même de l'exercer! Comment un tel enfant pourra-t-il un jour exercer lui-même les fonctions de père ou mère de famille dont il n'a pu sentir les bienfaits ni comprendre les devoirs ?

Les inconvénients de l'usine sont donc multiples pour la femme elle-même, pour la famille, les enfants, pour la société, on les a énumérés souvent et ce n'est pas hélas la satisfaction que trouvent certaines populatious à ce genre de vie qui puisse servir à le défendre. Les économistes catholiques ont souvent mis en lumière ces inconvénients du travail industriel de la femme, et cependant comment agir tout de suite ? On dit bien que la pré-

---

(1) Raoul Jay. Protection légale du travail.

(2) Cf Jacquart. La mortalité infantile dans les Flandres. Bruxelles, Dewit 1907. — Rapport de la commission d'enquête sur la mortalité infantile dans la ville de Gand 1902.

sence de la femme au foyer équilibrerait mieux le budget et que ses soins compenseraient ce qu'elle-même perdrait de salaire, mais encore faudrait-il qu'elle soit bonne ménagère. La restauration de ces qualités, la diffusion de l'enseignement ménager, mais aussi du sentiment familial est nécessaire d'abord. En tout cas on voit encore ici pourquoi au point de vue social tant d'écrivains catholiques insistent par la nécessité du salaire familial, c'est-à-dire du salaire qui suffise ordinairement à l'homme pour soutenir sa famille. En attendant, on peut, on doit améliorer ; on a cherché à protéger les femmes de l'usine, par des œuvres et des lois ; on a bien fait,

VIII Amélioration du sort de l'ouvrière

Est-il possible de supprimer le travail de la femme à la fabrique, malgré ses inconvénients ? Qui oserait le dire? Car comment le remplacer pour celles qui en ont besoin réellement pour vivre ? Sans doute ce n'est pas le cas général, beaucoup sont à l'usine pour avoir des ressources complémentaires dont elle disposent seules; jeunes filles et femmes mariées aiment ainsi à complèter leurs ressources de colifichets et de menus plaisirs, elles y trouvent aussi plus d'indépendance et de liberté, il en est paraît-il beaucoup de ce genre en Amérique. (1) Ce ne sont pas celles-là qu'il faut plaindre ou ménager mais comment les distinguer, séparer leurs professions, comme on l'a très théoriquement proposé?

(1) Van Vorst. The Woman who toils. New-York 1903 chap. V Les deux auteurs s'étaient faites ouvrières pour leur enquête.

Alors les vraies nécessiteuses patissent aussi de leur coucurrence. Celles-là certes il faut les assister.

On s'y essaye, sans doute, et l'effort n'est pas terminé, mais quelle peine pour y parvenir !

La femme ne peut-elle donc faire normalement aucun travail industriel compatible avec ses fonctions essentielles ? Assurément elle le peut ; elle l'a toujours fait depuis longtemps. On sait que la reine Berthe filait. Mais sous la pression de la concurrence, ce travail à domicile lui-même a souffert, a été gâté souvent. Ce n'est pas un problème que je puisse aborder ici. Certes bien des travaux à domicile sont une ressource précieuse, et il ne faut rien exagérer, mais on sait aussi combien souvent il est déprimé. N'importe dans l'état actuel de la vie économique c'est-là aussi qu'il faut porter l'effort. Cet effort en faveur de la femme ouvrière est double.

a) Améliorer la situation à l'usine, tâcher de la rendre compatible avec le devoir familial.

b) Améliorer et corriger le travail à domicile pour que là elle puisse trouver la conciliation des nécessités économiques dans la mission familiale.

Tout cela n'est pas et ne peut être l'œuvre d'un jour. C'est l'œuvre lente d'un travail persévérant qui petit à petit ramènera l'ordre dans le régime du travail pour le bien de tous, avec un peu plus de joie et un peu plus de paix.

Dans l'état actuel du milieu économique, on n'oserait pas exclure la femme de l'usine brusquement. Seule la persuasion, une influence morale et sociale pourrait exercer sur elle une transformation en la décidant à reconstituer plus effectivement la vie de la famille ; car il ne suffit pas de rendre cette vie possible, il faut qu'elle soit effective. A cet effet les écoles bien dirigées, l'ensei-

gnement ménager ont une sérieuse influence.

Et en même temps, tenant compte de la nécessité et du fait, il faut faire agir les diverses grandes forces qui peuvent améliorer la situation : l'action des intéressées elles mêmes groupés dans des institutions sagement conduites ; l'action du public forcément limitée, mais efficace si elle est persévérante ; la loi qui agira en empêchant les principaux abus. Je ne puis aborder tout cela, ces points feront l'objet d'autres conférences ou ont été déjà exposés souvent.

Mais ce qu'on ne peut oublier c'est que l'esprit même doit-être fortement travaillé. Que servirait-il de libérer la femme de la nécessité du travail à l'usine si elle ne pratiquait pas sa fonction sociale et familiale ? C'est ce devoir dont il faut la pénétrer et ici l'enseignement moral et religieux a son action prépondérante. Que peuvent les gros salaires, les limitations d'heures, si tout cela ne facilite que de vains loisirs ou de la frivolité ! C'est au tréfonds, à la psychologie, à l'âme populaire qu'il faut s'adresser. La famille ouvrière ne sera reconstituée que si la vérité morale religieuse relève et inspire les améliorations sociales (1). C'est ce qu'on oublie trop souvent, dans l'entraînement légitime mais incomplet du relèvement économique ; et on s'aperçois trop peu que le pain quotidien et la vertu sont ensemble les conditions fondamentales du bien être social temporel lui-même.

Sur quels points, dans l'ordre économique immé-

(1) Outre les auteurs catholiques déjà cités, on indique les pages touchantes adressées à *l'ouvrière* dans la brochure de Mlle Julie Simon, petite fille du philosophe qui écrivit il y a un demi siècle (1861) un livre émouvant sous le même titre. Mais le philosophe rationaliste ne pouvait leur procurer le réconfort puissant du catholicisme vivant où les mène sa petite fille.

diat peut porter l'effort de l'amélioration? Je ne puis dans ce court entretien aborder ce vaste programme des remèdes qui relèvent d'influences diverses. Mais au point de vue général de l'ordre économique, le point central est encore une fois le salaire. Tant que le salaire de l'homme ne suffira pas à la famille, il faudra veiller au salaire féminin ; c'est une délicate controverse de savoir ce qu'il faut considérer comme juste salaire de la femme, mais il n'est pas douteux qu'en bien des cas, il est trop déprimé et elles peuvent légitimement chercher à en réaliser le relèvement. Puis il y a les questions importantes aussi de la durée du travail, car c'est elle qui agit directement sur la vie de famille. Enfin dans le travail même il faut veiller aux conditions de son exécution. Tout cela, c'est le côte directement économique, c'est le travail en lui même, et nous l'avons dit, c'est par des moyens divers qu'on y peut agir.

C'est une constatation bien connue que le salaire féminin est inférieur à celui des hommes (1). On en a donné bien des raisons: infériorité de production pour beaucoup de travaux, besoins moindres, ce qui pourrait se discuter, situation d'appoint dans le ménage, sous-concurrence des amateurs et des ouvrières de surcroît, manque d'organisation, surtout l'abondance de travail offert, ce qui en somme est la concurrence même. La différence au salaire masculin va en France de la moitié aux 2/3. Mais il y a un relèvement, c'est-à-dire que le salaire féminin est monté plus fort au 19e siècle que celui des hommes, la différence a diminué. Il n'est pas douteux je l'ai dit déjà, que très souvent la femme peut légitimement demander un rélèvement et essayer

(1) Outre les ouvrages cités : E. Levasseur. Salariat et Salariés 1909, ch. VI Salaire des femmes.

de diminuer encore cette différence. Sans examiner ici ce qu'elle pourrait réclamer, on peut estimer à bon droit que le salaire souvent est en dessous du niveau convenable et se demander si certains salaires ne sont pas contraires même à la stricte justice. On sait quelle est particulièrement à cet égard la situation de certaines industries à domicile, surtout dans les grandes villes. Mais encore une fois ceci nous entraînerait trop loin et il doit suffire de rappeler d'un mot ce côté si sombre de la vie de l'ouvrière.

Une des plus vaillantes collaboratrices de cette action vous parlera prochainement de l'action syndicale. Je me bornerai à dire un mot ici de l'action de la loi.

IX.

Législation du travail des femmes. (1)

Elle n'est pas encore bien pénétrante, et cependant sa nécessité est reconnue.

D'abord les mineures, comme telles sont protégées jusqu'à leur majorité contre les abus du travail.

Quant aux adultes, le maximum d'11 heures puis 10 heures, et l'interdiction du travail de nuit sont *les seules* mesures qui aient pris jusqu'ici une large extension. Des conventions internationales ont sanctionné la seconde ; la première vient de l'être en principe à Berne et sera espérons-le ratifiée bientôt.

(1) Voir le résumé de la situation dans notre récent article de la *Revue Sociale Catholique*, novembre 1913. Le travail des femmes à la fabrique devant la loi allemande et la Conférence de Berne.

Enfin, à certains travaux trop rudes, on a imposé des limites spéciales.

Pour le travail à domicile si peu a encore été fait, on le sait, mais ici l'action est plus délicate, la pénétration légale au foyer étant pratiquement difficile ; c'est donc à l'action sur les salaires qu'on a tenté de s'en prendre directement; vous me pardonnerez de ne pas m'étendre sur ce sujet si souvent traité depuis quelques années, et ici même en Belgique.

La loi ne peut tout faire elle n'est même que supplétive et encore, elle a besoin pour être efficace du concours des forces sociales organisées, que la loi elle-même vient appuyer à compléter. Les diverses forces sociales ainsi se prêtent un mutuel soutien pour la réalisation du bien commun. Cette action d'initiative est multiple Elle demande des dévoûments et ceci m'amène à un point nouveau du travail de la femme, son travail social.

La loi d'ailleurs est un instrument qu'il faut manier avec ménagement et prudence ; mise en œuvre brutalement, elle a des contre-coups imprévus et indésirés. Une réglementation trop drastique du travail des femmes pourrait les exproprier de leur unique ressource de vie et les adversaires de la législation ne se sont pas fait faute d'en signaler des exemples. Cette prudence s'impose, et le législateur français qui ne boude pas généralement de nos jours à une intervention pénétrante, a récemment affirmé en cette matière, la nécessité d'une prudence attentive notamment dans le règlement du salaire. Sans doute, il a admis sa tarification pour certaines ouvrières à domicile, mais avec la précaution jalouse d'éviter un contre-coup qui tuerait cette forme même du travail. La loi peut être souvent nécessaire, elle doit toujours être prudente, toujours aussi elle est insuffisante à résoudre les problèmes.

X. Formation professionnelle et sociale.

La femme ouvrière elle-même est-elle rivée au travail physique, déprimé ? D'abord, rappelons-le bien, il faut qu'elle ait sa formation morale et religieuse ; sous cette influence déjà sa pensée sera relevée au-dessus de la préoccupation matérielle. Mais de plus, il y a une instruction générale et une instruction professionnelle qui doivent introduire dans son industrialisme un coefficient plus relevé. Si vaste est ce sujet du travail féminin que l'on ne peut en quelque sorte qu'en tracer une table des matières, mais chacun sait avec combien de raison on insiste sur l'enseignement professionnel. On le sait tant au point de vuede la force supérieure que sa capacité lui donnera dans la lutte pour la vie, mais aussi pour son relèvement général, son action éducatrice dans le milieu familial. Il faudrait une leçon à part pour ce grave objet dont on connait l'importance. Mais, encore un coup, ne voit-on pas ici que la femme ouvrière peut intellectualiser même utilement son œuvre. En même temps dans œuvres diverses on s'occupera d'elle pour maintenir ou relever son niveau moral et religieux, pour sauvegarder la vie de son âme, lui rendre cette activité, ce travail de l'âme qui, même dans l'humilité de l'œuvre quotidienne, donne de la grandeur aux plus misérables.

Tout cela, la femme ouvrière ne peut le faire *seule*, elle doit être aidée, aidée par d'autres qui ont des loisirs suivant la pensée du temps, qui en réalité ont à accomplir un autre labeur, celui de travailler pour les autres. C'est l'action, le *travail social* dont il me reste à parler.

XI. Travail social de la femme.

Il faut donc aider ces femmes que la vie économique moderne a prises dans son activité intense, les aider à conserverla vie économique, à améliorer leur condition, les aider aussi à garder leur âme chrétienne et la conscience de leur devoir ; il faut les aider à remplir leur devoir. Et ceci est aussi une action, un autre genre et un genre élevé de *travail* de la femme. A côté du devoir fondamental, il y a le travail pour les autres ; il y a aussi des vocations spéciales qui s'attachent particulièrement à cette mission.

J'ai dit au début : le travail de chacun est déterminé par la nécessité ou par ses aptitudes et sa vocation. Il y a des aptitudes particulières et des vocations spéciales. Tout le monde en a plus ou moins, à titre complémentaire. Il en est qui l'ont à un degré plus complet et plus raffiné. Je ne parle pas seulement des vocations surnaturelles supérieures de la vie religieuse, mais de ces vocations spéciales qui se manifestent même au milieu de la vie profane. C'est là que se recrute surtout le bataillon vaillant des femmes d'œuvres et il peut y avoir de ces vocations à tous les degrés de l'échelle sociale. Je sais le bien qu'elles peuvent faire. Sans doute, comme dans toute œuvre d'ici-bas, tout n'est pas sans poussière humaine. Quelle œuvre, hélas ! en ce monde est exempte de faiblesse ; mais l'action sociale féminine bien exercée est dans la société actuelle nécessaire et bienfaisante. Son rôle s'exercera toujours le mieux dans ce qu'on a si bien appelé les œuvres quasi-maternelles, surtout celles de la bienfaisance et de l'enseignement, « c'est dans le cœur que la nature a

placé le génie des femmes », dit Lamartine en publiant le manuscrit de sa mère (1), mais forcément cette action s'élargit et très souvent, l'action sociale s'adresse à tout le relèvement moral et économique de celles qui souffrent. Faut-il dire qu'il faut juger de cette vocation autrement que par l'imagination et la mode ! C'est trop clair, là est l'écueil. Mais cet écueil existe pour tout le monde. Il y a des « Mères de l'église » qui en remontrent à l'autorité religieuse, et il paraît que St-Paul ne les aimait pas, mais Petit-Jean aussi voulait en remontrer à son curé et ce n'était pas non plus son droit. Il faut donc de la mesure, de la bonne mesure, mais combien aussi cette action est féconde et bienfaisante. Il me sera bien permis d'y rendre hommage ; ce n'est pas toujours quoiqu'en pensent certains profanes, œuvre de plaisir, c'est souvent œuvre de devoir, c'est aussi œuvre de peine et de labeur ardu, labeur de préparation et de dévoûment. Cette action sociale rentre bien dans la mission complémentaire de la femme, elle peut constituer une mission très haute, très méritoire, de vocations exceptionnelles et d'aptitudes caractérisées. Ce que peut être dans son exercice cette action, des conférences prochaines vous le diront : les œuvres de prévoyance, les syndicats féminins y donnent ample carrière à leur zèle.

Celles-là aussi doivent s'y préparer par les études appropriées et une culture morale très haute ; un enseignement spécial leur est nécessaire.

Comme l'écrivait éloquemment une des vôtres « La détresse matérielle et morale de la famille que les transformations économiques et le mau-

---

(1) Le manuscrit de ma mère p. 25.

vais état des mœurs découragent de plus en plus, la triste situation de beaucoup de femmes et de jeunes filles contraintes à un travail qui les arrache à leur foyer, à leur mission et souvent à leur devoir, voilà le fait... Ce n'est pas d'ailleurs uniquement la vue des misères physiques et morales qui doit être l'inspiratrice des initiatives féminines. Au dessus de ces contingences, la voix de la responsabilité sociale retentit et s'impose à toutes les femmes. Aucune d'elles ne peut rester indifférente à la marche de la société. Cette loi, croyons-nous, ne se discute pas devant des chrétiennes (1). »

Le role *social* de la femme ne concerne pas seulement ces œuvres ; elle a un rôle social intellectuel dans l'ordre même de la famille.

Le rôle de la femme, n'exclut pas, loin de là, la haute intellectualité, mais il faut une mesure, comme il en faut pour toutes choses. Pour l'homme aussi, il peut y avoir abus de l'esprit scientifique. de la recherche vaine et subtile ; pour lui aussi les vocations purement intellectuelles sont des vocations rares, quoique moins rares que pour la femme. Mais dans certains milieux, les connaissances sérieuses sont nécessaires au rôle même de la mère pour l'éducation de son fils, de la femme pour la collaboration intelligente à l'action virile. Nous sommes à une époque où l'action sociale a pris un développement intense ; il est des sphères où la femme doit connaître les idées fondamentales de ces problèmes et cela est vrai même des classes populaires où s'échangent tant d'erreurs. L'enseignement doit suivre cette voie. Spécialisée pour les vocations et les aptitudes hors pair, générale pour toutes, en proportion de leur

(1) V. Cappe. La femme belge, p. V.

rôle problable dans la vie, la science des études sociales a sa place dans la culture et le travail féminin d'aujourd'hui. Sans doute, il ne faut pas de *snobisme*, il ne faut trouver des modèles ni chez Molière ni chez Pailleron, il ne faut pas ce mélange bizarre et truqué de notre société mondaine que Taine signale dans les salons du XVIII[e] Siècle où se prépara la Révolution. Les grandes dames rouges d'aujourd'hui ne sont pas plus sages que les grandes dames voltairiennes d'alors (1).

Mais le snobisme est un substantif neutre qui s'applique aussi aux modes masculines. Ce qu'il faut et ce qui convient, c'est cette vue juste qui permet un conseil éclairé, une influence bienfaisante, même une controverse judicieuse. N'y en a-t-il pas d'illustres exemples jusque sur nos autels. Qui ne connaît l'un des tableaux les plus émouvants de la palette contemporaine, celui d'Ary Schaeffer : Monique et Augustin, si bien décrit par l'aimable évêque de Langres, Mgr Landriot (2).

---

(1) C'est la *fronde des salons*. Taine L'Ancien régime, 1878 p. 386.

(2) « Rien n'est beau et sublime comme le colloque de St Augustin avec Ste Monique, sur les bords de la mer, au port d'Ostie. Quelques jours après St Augustin devait perdre celle qu'il chérissait avec tant de tendresse, c'était donc sans qu'ils s'en doutassent comme le chant du cygne. Ils étaient appuyés sur une fenêtre et contemplant l'immensité. « Nous conversions, dit St Augustin, avec une ineffable douceur, et dans l'oubli du passé, dévorant l'avenir, nous parlions des magnifiques destinées qui nous attendent. Portés par un élan d'amour vers l'Etre infini, notre cœur franchit les espaces et le firmament placé sur nos têtes : il cherchait la sagesse incréée. Nous parlions ainsi et tout à coup soulevés par l'amour, il nous à semblé avoir touché d'un bond de cœur cette sagesse éternelle, objet de nos soupirs.... « Ce magnifique dialogue entre St Augustin et sa mère est accompagné des conversations les plus élevées sur le temps et sur l'éternité, sur la Création et les rapports avec l'Etre infini. C'est une des meilleures preuves que les femmes peuvent avoir leur place à l'école d'une grande et belle philosophie. . . . »

Monseig. Landriot. La femme forte. Paris 1865 p. 76.

Pénétrée de la vie de l'esprit, la femme n'en comprendra que mieux son devoir, en se pénétrant des leçons divines sur la haute mission qui lui incombe ; elle saura surnaturaliser son travail dans ce qu'il y a de modeste, et aussi dans ce qu'il y a de grandiose et d'élevé. Elle comprendra *que son* action toujours très sociale est double ; *l'une fondamentale et ordinaire, normale, dans la famille, l'autre complémentaire, et parfois exceptionnellement large, s'étendant à la fraternité sociale, toutes deux conçues dans l'esprit même de la loi supérieure du travail. Il faut seulement que la pensée divine de la Vérité chrétienne y préside,en soit l'inspiratrice et le guide.*

D'ailleurs dans l'époque actuelle, c'est plus nécessaire encore. La femme d'aujourd'hui devrait pouvoir comprendre et constater les doctrines malsaines qui pullulent menaçantes; qu'entendent son mari et ses fils au meeting ou ailleurs, cela est vrai de la femme du monde et aussi de la femme du peuple; une éducation, une formation sérieuse font partie de son développement de plus en plus nécessaire. C'est ce qu'affirmait un académicien trançais, M.Etienne Lamy.(1) «La femme d'aujourd'hui n'est pas encore préparée à lutter contre ce fléau grandissant, elle a encore l'éducation des temps de paix. La femme de demain doit recevoir celle des temps de lutte, celle qui instruit à soutenir les croyances contre les objections de l'histoire, des sciences, de la philosophie».

C'est donc, de l'avis de M. Lamy, la femme de demain, c'est-à-dire, la femme sagement instruite de ses devoirs particuliers en tant que femme, et

---

(1) — Etienne Lamy, La femme de demain.

de ses devoirs vis-à vis de la société, de la patrie, de la famille, c'est cette femme qui sauvera le monde du retour à la barbarie.

Non seulement former l'homme dans l'enfant, suivre le fils dans sa carrière, mais assister, aider l'homme même dans l'œuvre scientifique comme dans son action professionnelle n'est-ce pas souvent l'œuvre élevée de la femme. On a dit souvent : L'homme est ce que sa femme lui permet d'être ; il y a plus, elle peut l'y aider et n'est ce pas une large place ouverte tout à la fois à son rôle de mère et d'épouse, comme à sa haute intellectualité, comme en y manquant, elle peut l'entraver aussi. Après l'exemple de la mère d'Augustin de Carthage, voici un exemple d'hier. Vallery-Radot vient de raconter la vie de Madame Pasteur et de montrer l'aide intelligente et constante qu'elle donna aux travaux qui ont immortalisé le savant illustre. Elle s'adonna à l'œuvre avec lui, et n'était ce pas tout à la fois sa vie d'épouse et de femme intellectuelle qu'elle vivait dans une haute mentalité. En présentant à l'Institut de France le livre de Vallery-Radot (1), M. Stourm, secrétaire perpétuel ajoutait: Cette étude dépasse les limites d'une simple biographie, elle nous propose la solution d'un problème féministe actuel et inquiétant, une collaboration intime et quotidienne de la femme parvenant à doubler pour ainsi dire la valeur du génie dont le pays s'honore.

N'est-ce pas l'idéale façon de combiner avec la mission fondamentale de la femme dans la famille, son travail de haute intellectualité. N'est-ce pas

---

(1) — René Vallery-Radot, Madame Pasteur, Besançon 1913.— Compte rendu de M. Stourm, Bulletin de l'Académie des sciences morales. Janvier 1914 p. 108.

éminemment social !

Revenons à l'action sociale proprement dite, l'action pour la pauvre foule.

L'action sociale a des formes multiples, et on sait combien peuvent être riches et fécondes les initiatives bien organisées et bien inspirées. Une pensée supérieure doit les guider toutes, la pensée religieuse et morale, condition même de l'efficacité sociale de toutes les autres. Il me sera permis d'insister, par ce que c'est ma conviction profonde, qu'on ne doit, qu'on ne peut limiter l'action sociale, ni même placer son pivot dans l'œuvre économique. Le soin du bien temporel est légitime, mais il l'est en vue du bien intégral. Sans cette perspective, il est aussi sans efficacité sociale. Que peut-on répondre non seulement aux souffrances du meurt de faim, mais aux aspirations vers la vie large et facile, si on limite ici-bas les horizons humains ? quel effet fera sur l'ouvrière même bien payée, mais ouvrière tout de même, le conseil et la direction de la grande dame, quand l'inégalité est là dans son choquant contraste terrestre, irritant et énervant ! C'est la vision de l'au-delà c'est la haute conception de la charité mutuelle qui seule apaisera les cœurs en soulageant les souffrances, c'est seule cette vertu d'en haut qui donnera la joie en ce monde dans la paix sociale.

Certes, il faut soutenir les revendications et les améliorations légitimes, mais il faut se garder d'y voir le but de l'action réparatrice. La question sociale est tissue de misères physiques mais aussi surtout de tortures morales. On ne peut y opposer que la vérité et la charité jointe à la justice. Cette parole de fraternité chrétienne transforme l'action et par la vertu même de son effusion, apaise les rancunes accumulées dans les âmes. Cette effusion de charité, que recommande la Parole

pontificale, l'action sociale de la femme, dans la générosité du cœur, doit en être largement pénétrée. Cette charité est même un des plus beaux apanages de sa délicatesse et de sa vertu bienfaisante.

Vous avez lu sans doute une page écrite récemment par un délicat académicien français en prononçant le discours sur le prix de vertu (1), je ne résiste pas en terminant cette causerie, au désir de vous le citer encore. « Ces âmes sont différentes et une cependant... à travers chacune d'elles, je vois transparaître une image, nette ou effacée, toujours reconnaissable, celle du Maître qui apporta à la terre la charité, de l'Ami des pauvres, du consolateur des souffrants, de Celui qui a passé en faisant le bien et qu'avec des millions de vivants et des milliards de morts j'ai la joie de nommer : Notre Seigneur Jésus Christ.

Ces âmes peuvent en quelque manière effacer l'inégalité des conditions : ... voilà par où le monde peut reconnaître la ressemblance des hommes, leur étroite fraternité, la paix entre eux... »

Le rationalisme et le socialisme n'y peuvent pas suffire ! « En moins de cent ans, l'humanité a fait plus de chemin dans cette direction (celle des découvertes) qu'elle n'en avait parcourue depuis ses origines... c'est bien véritablement le corps de l'homme qui a grandi dans un très court intervalle. Mais son âme, a-t-elle acquis en même temps le supplément de force qu'il faudrait pour gouverner ce corps subitement et prodigieusement agrandi ? Et les redoutables problèmes devant lesquels nous nous trouvons aujourd'hui ne sont-ils pas nès en grande partie de cette disproportion. A nos sciences, aux sciences morales, incombe la tâche de rétablir l'équilibre. La tâche est grande et belle

---

(1) — René Bazin, discours à la séance publique de l'Académie Française, le 27 novembre 1913.

et l'avenir de l'humanité dépend sans doute de la manière dont elle s'accomplira ».

Ainsi parlait hier un philosophe à la mode, qui n'est pas des nôtres, en prenant possession de la présidence de l'Académie des sciences morales et politiques de France. Jules Simon, s'était posé la même question il y a 50 ans. Sa petite fille a publié une brochure sous le même titre, « *L'ouvrière* » un 1/2 siècle plus tard, en y faisant la réponse chrétienne. C'est la doctrine chrétienne qui tout à la fois corrigera les abus en les condamnant et en les réprimant ; c'est elle aussi qui enseignera à celles qui souffrent et qui peinent le divin secret de la pratique du devoir et leur rendra un rayonnement de joie par la paix des âmes. La vérité religieuse non seulement les relèvera à leurs propres yeux, en leur faisant comprendre le sens de la vie terrestre, mais même ici-bas leur rendra tout à la fois la joie sévère du devoir accompli, la joie douce et sereine de la charité, le rafraîchissement moral des affections fraternelles Il faut donc pour améliorer la situation de l'ouvrière combiner toute cette action en divers ordres complexes, mais que pourrait méconnaître, non seulement au point de vue surnaturel de la vérité rédemptrice, mais même au seul point de vue du bonheur temporel et de la paix humaine, l'influence de ces étoiles célestes dont le rayonnement bienfaisant éclaire l'horizon de la vie ouvrière. Le progrès moderne, tout technique et extérieur industriel, ne s'est pas adressé à l'homme tout entier ; il a plus encore étiolé la sensibilité féminine, a banni la joie vraie de la vie, de la famille populaire. Qui n'a présentes à sa mémoire les pages si vivantes que le brillant évêque de Rottenbourg a consacrées aux modernes ennemis de la joie, comme à ses religieux auxiliaires dans la vie catholique ? (1)

1. — Keppler, Vers la joie. ch. 3.

L'amélioration de la femme ouvrière ne consiste pas seulement à la soustraire aux abus de l'industrie mais à remonter son âme chrétienne au diapason de l'Infini dont toute âme chrétienne si humble soit-elle, sent le bienfait.

Je ne puis mieux enfin prendre ma conclusion qu'à une page de l'éminent primat sous le haut patronage duquel nous sommes ici réunis. « Si elle (la femme) est ouvrière, épouse, mère de famille, elle doit s'initier aux devoirs de sa vocation et demander à l'union professionnelle la sauvegarde de ses intérêts. Si elle appartient à une classe aisée et que la Providence lui ait accordée des loisirs, elle a, à l'égard des classes laborieuses une mission à remplir et pour être en mesure de la remplir, elle doit étudier les problèmes sociaux de l'heure présente et mettre son cœur au service de la fraternité chrétienne. Toutes, tous, nous devons pénétrer davantage notre pensée et notre vie du sens social chrétien ». (1)

* * *

Voilà bien des idées jetées sur le *travail* de la femme. Je l'ai fait avec franchise et j'ai essayé de le faire avec impartialité. On m'a demandé de parler du travail de la femme, je n'ai pas abordé tous les domaines mais surtout envisagé ce côté économique et social qui est l'objet habituel de mon « travail divisé », c'est mon « paragraphe » spécial, vous me pardonnerez de m'y être limité, vous me pardonnerez aussi, d'avoir cédé à la tare professionnelle et suivant « la loi des vocations » d'avoir fait un cours quand on me demandait une conférence.

---

(1) Bergson, Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques. févr. 1914.

(1) Préface du Cardinal Mercier, au livre de V. Cappe. La femme belge.



